



HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS
PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND
www.ohchr.org • TEL : +41 22 917 9119 • FAX : +41 22 917 9022 • E-MAIL : ohchr-petitions@un.org

REFERENCE: G/SO 229/31 CHE (287)
AB/AV/ak 1125/2022

Le 1 avril 2022

Mesdames,

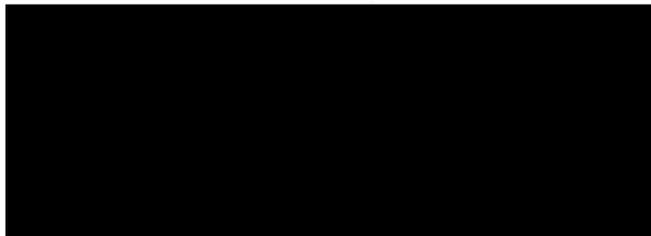
J'ai l'honneur de vous informer que la requête datée du 28 mars 2022 que vous avez présentée au Comité contre la torture en vertu de l'article 22 de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, au nom de [REDACTED], a été enregistrée sous le numéro 1125/2022. Vous êtes priée de bien vouloir vous référer à ce numéro dans toute correspondance avec le Comité.

Conformément à l'article 115 du Règlement intérieur du Comité, une copie de la requête a été transmise à l'État partie en l'invitant à fournir, dans un délai de six mois, des informations ou des observations se rapportant à la recevabilité et au fond de la requête. Toute réponse reçue de l'État partie vous sera communiquée afin de vous permettre de formuler d'éventuels commentaires.

En vertu de l'article 114 de son Règlement intérieur, le Comité a prié l'État partie de ne pas expulser le requérant vers l'Italie pendant que sa requête est en cours d'examen par le Comité. Cette demande pourrait être revue à la lumière des informations et observations reçus de l'État partie et de vos éventuels commentaires ultérieurs.

Suite à votre demande, l'identité de votre client ne sera pas divulguée, et référence sera faite uniquement à ses initiales, [REDACTED]

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de ma considération distinguée.



Mme Laura Ablondi & Mme Nathalie Vainio
ASYLEX
E-mail: laura.ablondi@asylex.ch/ nathalie.vainio@asylex.ch